



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU MAIRE**

**Dans le cadre de l'article L2122-22
du Code général des collectivités territoriales**

DECISION N° 22-01

**Portant passation d'un contrat de leasing par crédit-bail pour une location d'un camion-
benne pour une durée de 60 mois**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2020-03 du 30 mai 2020 portant délégation consenties au Maire notamment son article 1^{er} – alinéa 1

Vu la consultation des devis effectuée en janvier 2022 pour un contrat de leasing par crédit-bail auprès de différents garages (Nissan Dijon, Renaud Mulhouse, Renaud Saint-Usage, Ford Montchapet, Peugeot Dijon) et les consultations sans suite de devis auprès de différents garages (Iveco Dijon, Mercedes Chenove)

Vu l'analyse des offres

Considérant que l'offre présentée par Renaud Mulhouse pour un contrat de leasing par crédit-bail d'un montant de 665,84 € TTC pour une durée de 60 mois

Le Maire décide

Article 1 : De retenir la proposition présentée par Renaud Mulhouse

Article 2 : Aux conditions suivantes :

Type de camion : Master Châssis simple cabine CC DCF PR RJA3500 Energy DCI145 couleur blanc minéral

Marque : Renault

Montant à l'achat : 28733.60 € HT

Durée : 60 mois

60 loyers mensuels de : 591.55 € HT, 665.84 € TTC

Pour un total de loyer de auquel se rajoutent les frais de dossiers : 35 493 € HT

Condition d'achat après leasing : 2873.36 € HT

Article 3 : La dépense est inscrite en dépense de fonctionnement à l'imputation comptable

Article 4 : Le Conseil Municipal sera informé de cette décision lors de la prochaine séance

Article 5 : Monsieur le Secrétaire Général est chargé en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision

Fait à Saint-Usage

Le 24 février 2022

Par délégation du conseil municipal

Le Maire, Valérie HOSTALIER

